

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band: 6 (1877)
Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour le *service de l'exploitation*, il a été établi un nouveau règlement, d'après lequel la place d'Ingénieur en chef de l'exploitation est supprimée pour le moment et l'Ingénieur de l'exploitation, les Inspecteurs des lignes Biasca-Locarno et Lugano-Chiasso, ainsi que l'Ingénieur en chef de la traction, en leur qualité de chefs de ces diverses branches de service, relèvent directement du Membre de la Direction qui est chargé du III^e Département. Par suite de ce changement dans l'organisation du service de l'exploitation, plusieurs instructions ont été modifiées et ont reçu une nouvelle rédaction. L'Economat a été rattaché définitivement au service commercial et relève du II^e Département.

L'état du personnel des organes de la Société et des fonctions supérieures de l'Administration centrale a subi, pendant l'exercice qui nous occupe, les modifications suivantes.

Par suite du décès de M. Franchini, ancien Conseiller d'Etat, à Mendrisio, une place était devenue vacante dans le Conseil d'administration. En outre, M. le Directeur Stoll, de Zurich, M. le Conseiller d'Etat Köchlin-Geigy, de Bâle, M. le Conseiller intime A. von Hansemann, de Berlin, M. le Baron Charles de Rothschild, de Francfort s/M., M. le Baron Abraham von Oppenheim, de Cologne, et M. le Conseiller intime Mevissen, de Cologne, ont jugé devoir déposer leur mandat de Membres du Conseil d'administration du chemin de fer du Gothard, soit par des motifs personnels, soit en vue de la possibilité d'une collision d'intérêts entre la Compagnie du Gothard et les autres Sociétés dont ils font partie. A cette occasion, le Conseil d'administration n'a pas manqué d'exprimer à M. le Directeur Stoll les plus vifs remerciements pour les services éminents qu'il a rendus, en diverses qualités, pendant une longue suite d'années, à l'entreprise du chemin de fer du Gothard. — Il n'a été repourvu jusqu'ici que deux des places vacantes. Le choix s'est porté sur MM. Filippo Bonzanigo, avocat à Bellinzona, et Moser-Ott, Conseiller d'Etat à Schaffhouse.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a, dans 3 séances, pris 23 décisions, et la *Direction*, dans 105 séances, en a pris 2888.

IV. Finances.

Nous avons soumis à l'Assemblée générale des actionnaires un rapport spécial, en date du 16 Juin 1877, sur la *situation financière de notre Société* et sur les démarches faites jusque vers le milieu de l'année en vue de la reconstitution de l'entreprise du Gothard. Les démarches qui ont eu lieu depuis lors formeront pareillement l'objet d'un rapport séparé et nous nous bornerons à mentionner ici ce qui concerne l'exercice qui nous occupe.

Pour être complets, nous noterons d'abord que le *compte annuel du cinquième exercice de la Société du Gothard*, comprenant l'année 1876, avec bilan au 31 Décembre 1876, a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 29 Juin 1877 et qu'il a été en même temps pris note au procès-verbal du rapport qui lui a été soumis touchant la réorganisation financière de l'entreprise.

Comme l'indique le *sixième compte annuel* ci-annexé pour l'exercice de 1877, nous disposons pendant le dit exercice d'un solde de fr. 20,985,221. 91 provenant du compte de l'année précédente, ainsi que des *recettes* ci-après :

1. Versement de subventions	fr. 8,242,750. 77	
2. Versements sur les actions	» 1,314,028. 20	
3. Autres recettes (indirectes)	» 1,095,333. 18	
		» 10,652,112. 15
Total	fr. 31,637,334. 06	

Par suite d'une entente entre le Conseil fédéral suisse et les Gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie, la vérification des travaux du grand tunnel du Gothard par la Commission internationale a eu lieu un mois plus tôt, c. à d. au commencement de Septembre. La taxation des travaux s'est effectuée d'après les principes admis dans le calcul des dépenses pour l'exécution du tunnel pendant la IV^e année de construction, principes qui ont été indiqués dans notre précédent rapport, et elle a donné pour les 11 mois, du 1^{er} Octobre au 31 Août 1877, un montant de subvention de fr. 7,970,955. — auxquels il a été ajouté $\frac{1}{11}$ pour Septembre » 724,632. — soit une somme de fr. 8,695,587. — pour les travaux du grand tunnel pendant la V^e année de construction, somme que la Commission internationale a portée à fr. 8,695,600. —

Ce montant de la subvention pour les travaux du tunnel pendant la V^e année de construction a été payé conformément aux dispositions y relatives du Traité international par les Etats, Cantons et Compagnies intéressés, sauf les parts incombant aux Cantons du Tessin et de Zug (fr. 418,014. 68 et 34,834. 55), et nous a été livré comme d'ordinaire par le Conseil fédéral suisse après remboursement des avances autorisées faites momentanément à notre Compagnie sur notre cautionnement de 10 millions de francs.

Quant à l'*annuité fixe* de fr. 3,148,148, les Délégués chargés de la vérification des travaux du grand tunnel, qui avaient pour mission de discuter lors de cette vérification aussi la question du paiement ultérieur de l'annuité fixe, sont tombés d'accord de proposer à leurs Gouvernements respectifs :

1° de payer comme jusqu'ici la cinquième annuité en même temps que la subvention pour les travaux exécutés au grand tunnel pendant la V^e année de construction, sous la réserve que le montant de cette annuité demeure entre les mains du Conseil fédéral suisse jusqu'à ratification du nouveau Traité à intervenir entre les trois Etats subventionnants, et qu'elle serait restituée à ces Etats dans le cas où ne pourrait avoir lieu ni la réorganisation de la Compagnie actuelle, ni la constitution d'une nouvelle Compagnie ;

2° d'admettre, dans le nouveau Traité à intervenir entre les trois Etats, les mêmes principes pour le paiement du reste de la subvention primitive non afférente au grand tunnel, que pour la subvention complémentaire de fr. 28,000,000 prévue dans la Conférence de Lucerne, c. à d. d'effectuer ce paiement au prorata des dépenses faites pour l'achèvement des lignes d'accès comparées au coût total. — Conformément à cette proposition, l'Allemagne et les subventionnaires suisses ont payé leur quote-part de la cinquième annuité en même temps que la subvention pour les travaux exécutés au grand tunnel et le montant a été provisoirement placé suivant nos indications par le Département fédéral des Finances

au nom de la Confédération. Par contre, l'annuité de fr. 1,666,666. 66 incombant à l'Italie, n'était pas encore versée à la fin de l'exercice et le paiement en a été réclamé de nouveau par le Conseil fédéral suisse.

Le programme des dépenses à prévoir pour les travaux du grand tunnel pendant la sixième année de construction a été fixé de la manière suivante et communiqué par le Conseil fédéral aux Etats, Cantons et Compagnies subventionnants:

Désignation des travaux	Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1877			Avancement des travaux du tunnel au 30 Septembre 1878			Budget au 30 Septembre 1878	
	suitant programme	en réalité	Différence	suitant programme	A déduire $\frac{2}{3}$ de l'arriéré au 30 Sept ^{bre} 1877	Avance-ment total	Prix convenu par mètre courant	Montant total
	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Fr.	Fr.
Galerie d'avancement	9281	9227,6	— 53,4	11780	36	11744	800	9,395,200
Battage au large . .	7234	7463,2	+ 229,2	10162	—	10162	1000	10,162,000
Cunette du strosse .	7179	5392,8	— 1786,2	10032	1191	8841	450	3,978,450
Strosse	5802	4243,1	— 1558,9	8778	1039	7739	450	3,482,550
Voûte	6306	5035,7	— 1270,3	9246	847	8399	600	5,039,400
Pieds-droits	5786	3826,8	— 1959,7	8726	1306	7420	400	2,968,000
Aqueduc	5330	3076,9	— 2253,1	8402	1502	6900	70	483,000
Galerie de direction .	145	145,0	—	145	—	145	1500	217,500
								35,726,100
Si l'on en retranche les subventions des cinq premières années de construction .								23,928,175
le versement de subvention pour le grand tunnel pour la sixième année de construction sera de								11,797,925

D'après notre précédent rapport, le terme pour le quatrième versement sur les actions avait été fixé au 30 Juin 1877. Mais les négociations relatives à la réorganisation financière de l'entreprise du Gothard s'étant prolongées de manière à ne pas laisser prévoir qu'à cette époque (30 Juin 1877) la situation serait complètement éclaircie, et les organes de la Société n'estimant pas devoir engager les actionnaires à effectuer le solde du quatrième versement avant que l'entreprise soit reconstituée, il a été décidé d'accord avec le Conseil fédéral suisse de reculer de 6 mois, c. à d. de porter au 31 Décembre 1877, le terme fixé pour le paiement du dit solde, et les actionnaires qui n'avaient pas encore opéré ce versement de solde ont été crédités du coupon échéant au 30 Juin 1877, soit de fr. 9. 27, valeur à la dite échéance, comme nouvel à-compte sur le quatrième versement. Quant aux actionnaires qui avaient opéré intégralement le quatrième versement au 31 Décembre 1876, le coupon semestriel échéant au 30 Juin 1877 leur a été payé comptant à raison de fr. 12. Par la même raison, le terme fixé au 31 Décembre 1877 pour le paiement du solde du quatrième versement a été, à la fin de l'exercice qui

nous occupe, reculé de 3 mois, et les actionnaires ont été crédités de fr. 9. 55, comme nouvel à-compte pour le coupon échéant au 31 Décembre 1877, valeur à son échéance. Dans l'intervalle, il a été encore effectué quelques-uns des quatrièmes versements, de sorte qu'à la fin de l'exercice de 1877, le nombre des actions sur lesquelles le quatrième versement était intégralement opéré s'élevait à 1090. Le montant en est porté en recette sous « versements sur les actions » avec les à-comptes de fr. 9. 27 et de fr. 9. 55 pour les coupons échus et il est compris dans la somme de fr. 1,314,028. 20.

Il n'y a eu, dans l'exercice qui nous occupe, aucun versement sur le *capital-obligations*. Par les mêmes raisons qui ont dicté un ajournement de versement sur les actions, le terme du 31 Mars 1877 fixé par décision du 16 Novembre 1872 du Conseil d'administration du Gothard pour la prise de la IV^e série d'obligations s'élevant à 20 millions de francs a été, notamment à la requête de la Direction du Comptoir d'Escompte à Berlin, reculé d'abord de 3 mois, c. à d. jusqu'au 30 Juin, puis jusqu'au 15 Août et enfin jusqu'au 31 Octobre 1877, sans préjudice aucun pour les parties. Par suite des décisions prises dans la Conférence internationale de Lucerne en Juin 1877, sous réserve de l'approbation des Etats intéressés, en vue de la réorganisation de l'entreprise du Gothard, décisions dont les points essentiels ont été communiqués à MM. les actionnaires par le rapport spécial du 16 Juin 1877, nous avons eu lieu d'entamer des négociations avec le Consortium financier qui s'est chargé de la formation du capital de construction pour le chemin de fer du Gothard, pour nous entendre au sujet de la prise de la IV^e série d'obligations et sur d'autres questions connexes. Ces négociations, qui ont commencé le 17 Septembre 1877, se sont continuées jusqu'en 1878 et ont enfin abouti à la conclusion d'une convention additionnelle, datée du 12 Février 1878, dont le contenu vous sera communiqué dans un rapport spécial sur la réorganisation de l'entreprise du Gothard.

Sous le titre « *autres recettes (recettes indirectes)* » s'élevant à fr. 1,095,333. 18, figurent fr. 957,293. 43 comme produit net des papiers, effets et comptes d'intérêts, soit les 5,067 % du capital de fr. 18,893,344 que nous avons eu en moyenne à notre disposition. Sous « produit de fermages et loyers » sont compris fr. 90,874. 52, payés comme loyer par la Société des chemins de fer de la Haute-Italie en intérêts du capital de construction de la partie de la gare internationale de Chiasso qui est affectée à l'usage commun des deux Compagnies et de la partie qui est exclusivement réservée à l'usage de la Société de la Haute-Italie. De même que l'année précédente, le compte ne présente rien en recette sous le titre de « excédant des recettes de l'exploitation sur les dépenses, etc. », attendu que les dépenses d'exploitation ont dépassé de fr. 230. 93 les recettes. Ce déficit a été retranché des recettes indirectes dans le compte général.

Sur la somme dont nous disposions et qui, y compris le solde provenant de l'exercice précédent, s'élevait à fr. 31,637,334. 06
il a été dépensé en 1877:

1. pour restitutions	fr.	—	—
2. pour perception du capital de construction (ports, pertes au change, courtages, etc.)	»	564.	95
3. pour l'Administration centrale	»	175,776.	46
4. pour le service des intérêts du capital versé	»	3,690,836.	47
5. pour la construction proprement dite (y compris la direction technique)	»	10,540,820.	79
			» 14,407,998. 67
Il restait donc au 31 Décembre 1877			fr. 17,229,335. 39

Sur les fr. 3,690,836. 47 qui figurent comme dépenses, il y a comme débours effectifs:

intérêts pour les obligations	fr. 2,400,000. —
intérêts pour les actions à ceux des actionnaires qui avaient effectué inté-	
gralement le quatrième versement	» 24,804. —
commissions pour le paiement des coupons	» 5,723. 53
	<hr/>
	fr. 2,430,527. 53

Le surplus de fr. 1,260,308. 94 n'a pas été déboursé effectivement, mais seulement porté en dépense comme il l'a été en recette.

Les dépenses de construction, déduction faite de fr. 616,818. 33 pour la direction technique, s'élèvent à fr. 9,924,002. 46. Sur ce montant, il y a:

pour le grand tunnel	fr. 9,021,301. 50
» les lignes tessinoises de plaine	» 857,628. 07
» les autres lignes	» 45,072. 89

Les dépenses pour la direction technique sont de fr. 948,149. 74 moins élevées que celles de l'exercice précédent. — Le montant de fr. 857,628. 07 pour les lignes tessinoises de plaine résulte principalement de la liquidation des comptes avec les entrepreneurs. Dans le rapport adressé au Haut Conseil fédéral suisse relativement au coût des lignes tessinoises de plaine, rapport qui a été communiqué à MM. les actionnaires avec celui que nous avons publié le 16 Juin 1877 concernant la réorganisation financière de l'entreprise, on avait admis qu'il y aurait encore une dépense de fr. 1,380,168 pour achever les lignes tessinoises de plaine à dater du 1^{er} Octobre 1876. De cette époque jusqu'au 31 Décembre 1876, il a été déboursé de ce chef fr. 528,569. 97 et du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1877 » 857,628. 07

Total fr. 1,386,198. 04

Il reste encore la liquidation définitive des comptes avec quatre entrepreneurs. Ce qu'il y aura à leur payer peut être regardé comme balancé par ce qui nous revient de l'un de ces entrepreneurs en vertu d'une réclamation admise par les tribunaux et acceptée par le dit entrepreneur.

Les fonds disponibles à la fin de l'année étaient *placés* comme suit:

Papiers-valeurs	fr. 8,940,959. 79
Effets	» 3,775,018. 35
Débiteurs divers (créances déduites)	» 4,459,334. 27
Caisse	» 54,022. 98
	<hr/>
	fr. 17,229,335. 39

Un montant de 10 millions de francs en papiers et effets était déposé à la fin de l'année comme cautionnement dans la Caisse fédérale.

Dans le bilan au 31 Déc. 1877, les papiers ont été évalués à prix coûtant d'après l'usage qui a prévalu jusqu'ici. Leur évaluation d'après les cours au 31 Décembre 1877 donnerait une plus-value de fr. 34,796. 22.

Dans le courant de l'année 1877 il a été négocié :

Obligations suisses	fr.	250,000. —
Obligations américaines (bonds 6 0/0 de l'Etat, remboursables, et bonds 7 0/0 de la		
« Equitable Trust Comp. »	»	2,219,879. 62
Obligations italiennes	»	1,500. —
	Total	fr. 2,471,379. 62

En revanche, il a été acheté pour » 811,284. 05
d'obligations diverses pour compléter le cautionnement.

Depuis le commencement de l'année 1878, il a été négocié en outre pour fr. 1,750,109. 92 de valeurs américaines (bonds de Compagnies de chemins de fer) avec un bénéfice notable comparativement au prix d'achat.

L'état des *cautionnements* déposés entre les mains de notre Compagnie a subi, dans le cours de l'exercice de 1877, une modification comme il ressort des chiffres suivants :

	31 Déc. 1876	31 Déc. 1877
Cautionnement de M. Favre, entrepreneur du grand tunnel	fr. 8,227,532. —	fr. 6,702,772. —
Cautionnements d'autres entrepreneurs et fournisseurs	» 874,030. —	» 640,259. 60
Cautionnements des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et du service de l'exploitation	» 888,500. —	» 790,250. —
Cautionnement des membres du Consortium pour la prise de la IV ^e série d'obligations (20 0/0 du montant de cette IV ^e série de 20 millions de francs)	» 4,000,000. —	» 4,000,000. —

Le principal changement porte sur le cautionnement de M. L. Favre, entrepreneur du grand tunnel. En vertu d'une convention additionnelle dont il sera parlé plus loin, il lui a été restitué un montant de fr. 1,500,000 sur son cautionnement de 8 millions de francs.

V. Construction de la ligne.

L'*organisation du service technique* a subi, pendant l'exercice qui nous occupe, des modifications essentielles, et par suite l'*état du personnel de la direction technique* a été réduit à un minimum.

Après que, dans le courant du second trimestre, les études sur le terrain et dans les bureaux furent assez avancées et que les plans et autres matériaux nécessaires pour la fixation du projet détaillé furent prêts de manière à ce qu'on pût dresser immédiatement les exemplaires voulus pour être soumis aux Autorités et pour procéder à la construction, on dut, vu l'impossibilité de mettre la main aux travaux dans le courant de l'exercice, dissoudre les sections établies pour les lignes non encore entreprises. On ne conserva, outre le personnel fixe chargé de la surveillance des travaux aux deux têtes du grand tunnel du Gothard, que les cadres pour une section de chaque côté des Alpes, comprenant chacune un ingénieur chef de section et deux aides techniques. Simultanément, le personnel du bureau technique central à